



Epicentre
Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Epicentre

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Epicentre,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Epicentre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 27 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Bruno Bizet

Bilan ASSOCIATION EPICENTRE au 31 Décembre 2018

en euros	ACTIF				en euros	PASSIF	
	Brut	Amort.	Net 2018	Net 2017		2018	2017
Concessions/licences	192 520	157 650	34 870	21 522	Fonds statutaire		
Immobilisations en cours					Fond de réserve		
Immobilisations incorporelles	192 520	157 650	34 870	21 522	Fonds Générosité Publique	148 318	127 427
Installations et divers aménagements	1 592	1 592	0	0	Autres réserves	148 318	127 427
Matériels, mobilier, informatique	221 042	161 178	59 864	73 564	Fonds disponibles		
Autres immobilisations	28 017	19 403	8 614	11 679	Résultat	-6 823	20 891
Immobilisation en cours					Total fonds propres	141 494	148 318
Immobilisations corporelles	250 651	182 174	68 477	85 243			
Titres de participations	16	0	16	496			
Créances sur participations et associations rattachées							
Prêts							
Dépôts et cautionnements	7 444	0	7 444	8 084			
Immobilisations financières	7 460	0	7 460	8 580			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	450 631	339 824	110 807	115 345	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	141 494	148 318
Stock de matières et autres approvisionnements					TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	1 907	6 904
					TOTAL FONDS DEDIES		
Financements à recevoir	912 017	0	912 017	934 648	Soldes créditeurs de banque	2 388	0
Legs à recevoir	0	0	0	0	Dettes financières sur groupe MSF	656 989	2 752 695
Créances clients groupe MSF	277 892	0	277 892	279 886	Dettes autres sections MSF	1 095 683	551 269
Créances sur autres sections MSF	1 782 062	0	1 782 062	2 806 589	Dettes fournisseurs	148 046	203 012
Clients et comptes rattachés	58 560	0	58 560	42 422	Dettes fiscales et sociales	1 268 073	1 313 592
Autres créances	57 191	0	57 191	40 753	Indemnités à payer		
Créances brutes	3 087 721	0	3 087 721	4 104 298	Autres dettes	0	1 834
Valeurs mobilières de placement					Dettes	3 171 179	4 822 402
Banques et CCP	133 782	0	133 782	788 278			
Soldes trésorerie missions	83 626	0	83 626	127 452	Financements perçus d'avance	105 031	156 193
Caisses	4 363	0	4 363	2 992	Ecart de conversion passif	2 026	12 156
Dons à l'encaissement					Produits constatés d'avance	21 820	0
Disponibilités	221 772	0	221 772	918 722	Comptes de régularisation	128 877	168 349
Ecarts de conversion actif	1 541	0	1 541	5 612			
Charges constatées d'avance	21 616	0	21 616	1 996			
Comptes de régularisation	23 157	0	23 157	7 608			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 332 650	0	3 332 650	5 030 628	TOTAL PASSIF EXIGIBLE	3 300 056	4 990 751
TOTAL ACTIF	3 783 281	339 824	3 443 457	5 145 973	TOTAL PASSIF	3 443 457	5 145 973
Engagements reçus*			2 241 826	1 687 552	Engagements donnés*	2 241 826	1 687 552

Compte de résultat ASSOCIATION EPICENTRE au 31 décembre 2018

CHARGES			PRODUITS		
en euros	2018	2017	en euros	2018	2017
Médicaments et matériel médical	509 966	892 999	Dons collectés auprès du public		
Nourriture	9 940	47 520	Dons organismes privés	2 057 210	1 673 467
Matériel logistique et sanitation	114 441	85 131	Cotisations		
Equipement et matériel	302 164	181 341	Libéralités		
Matières, fournitures et petits matériels	146 265	179 728	Dons privés	2 057 210	1 673 467
Etudes et prestations incorporées	392 915	390 547			
Achats pour revente	160	0	Produits solidaires		
Variation de stocks de matières & autres appros	233	0	Livres		
Achats de matières & autres appros	1 476 084	1 777 267	Guide-lines		
Prestations de services diverses	316 717	237 804	Autres		
Loyers et charges locatives	986 761	816 154	Ventes de produits	0	0
Location de matériel	0	0			
Entretien, maintenance et réparations	316 815	490 561	Groupe MSF France	5 115 546	5 029 749
Assurances	50 637	66 462	Autres MSF	2 350 789	1 805 447
Documentation	31 349	11 818	Extérieur	18 454	156 716
Honoraires	103 984	97 084	Prestations de services	7 484 789	6 991 912
Information/publications	3 081	4 627			
Transports	352 037	414 787	Financements UE		
Déplacements et frais de mission	772 437	939 949	Autres financements	407 253	808 219
Frais de représentation	90 847	63 686	Subventions institutionnelles	407 253	808 219
Frais postaux et de télécommunication	192 425	198 117			
Frais bancaires et assimilés	5 778	7 010	Financements et subventions d'exploitation	241 993	279 470
Subventions d'exploitation	5 522		Produits des activités annexes		
Services extérieurs	3 228 389	3 348 061	Autres produits de gestion courante	5 335 717	5 742 419
Achats et services extérieurs	4 704 473	5 125 327	Reprises sur provisions, dépréciations (et amort.) et transfert. de charges		
Impôts, taxes et versements assimilés	451 495	430 624	Parrainage		
Salaires	2 983 863	3 221 500	Autres produits exploitation	5 577 709	6 021 889
Indemnités	8 532	0			
Charges sociales et assurances	1 484 563	1 574 717			
Charges de personnel France	4 476 958	4 796 217			
Charges de personnel national	2 913 997	2 714 714			
Salaires et charges re facturés	2 866 165	2 297 402			
Autres charges de personnel	2 866 165	2 297 402			
Charges de personnel	10 257 120	9 808 333			
Dotations aux amort., aux dépréciations et aux prov.	66 076	67 538			
CHARGES D'EXPLOITATION	15 479 162	15 431 821	PRODUITS EXPLOITATION	15 526 961	15 495 487
Agios	0	5	Produits des placements		
Pertes de change	95 925	46 825	Intérêts des comptes rémunérés	23 656	47 504
Dotations aux amort., aux dépréciations et aux prov.	1 907	6 904	Produits de change	6 904	3 091
CHARGES FINANCIERES	97 832	53 733	Reprises sur provisions, dépréciations et transfert. de charges		
Charges exceptionnelles	3 174	47 388	PRODUITS FINANCIERS	30 560	50 595
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 174	47 388	Produits exceptionnels	15 824	7 753
TOTAL CHARGES	15 580 168	15 532 944	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 824	7 753
Engagements à réaliser sur ressources affectées			TOTAL PRODUITS	15 573 345	15 553 835
RESULTAT POSITIF	0	20 891	Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	0	0
Total général	15 580 168	15 553 835	RESULTAT NEGATIF	6 823	0
			Total général	15 580 168	15 553 835

ANNEXES 2018 DES COMPTES SOCIAUX

D'EPICENTRE

1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par le règlement 99-01-CRC et ANC N°2016-07 du 05 novembre 2016.

L'activité d'Épicentre est intégrée à 100% dans la combinaison des comptes du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans la combinaison des comptes du mouvement MSF international.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

BILAN

1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations situées en France sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement CRC n° 2004-06 (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément (compris entre 3 et 10 ans) et présentées dans le poste Dotations aux amortissements d'exploitation dans le compte de résultat.

Sont comptabilisés directement dans les comptes de charge des pays dans lesquels Épicentre intervient les véhicules et les ordinateurs dans la mesure où ils subissent une usure accélérée, ainsi que les constructions et équipements dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés.

Les biens destinés à des tiers bénéficiaires dans le cadre de conventions signées pour des projets sont également passés en charges.

1.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de réalisation (prix d'achat et frais accessoires hors coûts de formation). Elles sont amorties sur une période comprise entre 3 et 5 ans, selon le mode linéaire et présentées dans le poste Dotations aux amortissements d'exploitation dans le compte de résultat.

1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation détenus par Epicentre ainsi que des dépôts et cautionnements divers.

Les valeurs brutes des immobilisations financières sont constituées par leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée sur les titres de participation au regard de la situation financière des filiales à la clôture de l'exercice.

Lorsque le coût d'acquisition des dépôts et cautionnements est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4. FINANCEMENTS ET DONNS (A RECEVOIR ET PERCUS D'AVANCE)

✓ Financements institutionnels

Les financements des bailleurs de fonds publics institutionnels et des autres organismes privés sont comptabilisés en produits dans le compte de résultat à hauteur des dépenses éligibles engagées sur l'exercice dans le cadre des contrats concernés. La part de financement attribuée, non consommée et non reçue en fin d'exercice est inscrite en hors bilan, pour un montant équivalent, en "engagements reçus" et en "engagements donnés".

✓ Dons

Epicentre ne reçoit que des dons d'organismes privés. A ce titre, l'association n'a pas d'obligation à établir un Compte d'Emploi de Ressources.

1.5. CREANCES

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non recouvrement.

1.6. CONVERSION DES DEVICES ETRANGERES

Les créances en devises, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) et les dettes en devises sont valorisées par rapport aux taux officiels au 31 décembre de l'exercice. Les écarts de conversion sont constatés. En cas de perte latente, une provision pour perte de change est enregistrée.

1.7. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC. Lorsque des legs ou des dons sont affectés par les testateurs et donateurs à des projets définis (crise particulière, pays spécifique), la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées », afin de constater l'engagement

pris par l'association de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », inscrit au compte de résultat.

1.8. PROVISION POUR RISQUES

Epicentre applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (CRC n°2000-06). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si Epicentre a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

COMPTE DE RESULTAT

1.9. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le modèle de compte de résultat adopté par Epicentre est conforme au règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

1.10. DÉPENSES POUR LES MISSIONS

Les dépenses effectuées pour les missions Epicentre sont engagées selon deux procédures :

- par le siège, pour le compte des missions,
- par les missions elles-mêmes.

Les dépenses engagées par le siège sont prises en compte lors de la livraison du bien, ou lors de la réalisation effective de la prestation de service. Les dépenses effectuées par les missions (achats de matériels, salaires des employés nationaux, transports locaux...) sont comptabilisées à la date de leur paiement.

1.11. PRODUITS DES DONNS ET SUBVENTIONS

A la clôture de l'exercice, les dons affectés par des donateurs à un projet défini et qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, font l'objet d'une inscription en "Fonds dédiés".

Les ressources issues des dons et subventions sont comptabilisées en produits d'exploitation et constatées conformément aux règles de césures précisées aux points 1.4.

HORS BILAN

1.12. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice ne représentent pas un montant significatif. Elles ne font l'objet d'aucune provision dans les comptes annuels de l'association (voir 4.1 "Engagements en matière de pensions et de retraites").

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projeté qui consiste à projeter les droits acquis par chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ retraite.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- ✓ départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- ✓ taux moyen d'augmentation de salaire : 1.80 %
- ✓ taux d'actualisation Iboxx Corp AA10+ : 1.57 %
- ✓ taux moyen de rotation du personnel : 9 %
- ✓ taux de charges sociales : 56,59 %

1.13. RÉGIME FISCAL

L'Association n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités non lucratives.

2. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018

2.1. DETAIL DE L'ACTIF

2.1.1. DETAILS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES AMORTISSEMENTS

Rubriques et Postes	Valur Brutes en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Reclassements	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Reclassements	Cumul en fin d'exercice	Montant net en fin d'exercice
Frais d'établissement, droit au bail											
Films produits											
Concessions/licences	158 950	33 570			192 520	137 428	20 222			157 650	34 870
Immobilisations en cours											
Immobilisations incorporelles	158 950	33 570			192 520	137 428	20 222			157 650	34 870
Terrains											
Constructions											
Installations et divers, aménagements	1 592				1 592	1 592				1 592	0
Matériel, mobilier, informatique	228 495	29 088	36 541		221 042	154 931	42 557	36 541	231	161 178	59 864
Autres immobilisations	28 017				28 017	16 338	3 065			19 403	8 614
Immobilisations en cours											
Immobilisations corporelles	258 104	29 088	36 541		250 651	172 861	45 622	36 541	231	182 174	68 477
TOTAL	417 054	62 658	36 541		443 171	310 289	65 844	36 541	231	339 824	103 347

2.1.2. DETAIL DE L'ACTIF CIRCULANT

2.1.2.1. Titres de Participation

LIBELLE	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant net en fin d'exercice
Titres participation EUP	480	-	480	0
Titres participation SCI MSF	16	-	-	16
TOTAL	496		480	16

Le titre de participation figurant à l'actif du bilan concerne l'entité du Groupe MSF : la SCI MSF pour 16 Euros (0.2% du capital).

Sur l'exercice 2018 l'association Epicentre a cédé les parts de la SARL EUP (6% du capital) à l'association Médecins Sans Frontières France pour un montant de 1 Euros.

2.1.2.2. Dépôts et cautionnement

LIBELLE	Montant en début d'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant net en fin d'exercice
Garanties cautions terrains - Entités non MSF	8 084	96	736	7 444
TOTAL	8 084	96	736	7 444

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les cautions versées sur les missions Epicentre et sont majoritairement à plus d'un an.

2.1.2.3. Financements à recevoir

LIBELLE	Montant brut en début d'exercice	Augmentation des créances	Diminutions des créances	Montants bruts en fin d'exercice	Dépréciations en début d'exercice	Dotations dépréciations	Reprise dépréciations	Dépréciations fin d'exercice	Montants nets en fin d'exercice
INSTITUT BOUISSON-BERTRAND		11 501		11 501					11 501
DNDI		4 118		4 118					4 118
DNDI	43 080	8 031	43 080	8 031					8 031
ELSEVIER	2 794	62 521	2 794	62 521					62 521
HARVARD	99 032	260 525	99 032	260 525					260 525
IPAS		37 008		37 008					37 008
LSHTM	9 707		9 707	0					0
MSF NORVEGE	52 632	51 936	52 632	51 936					51 936
OMS		13 725		13 725					13 725
SGUL		9 770		9 770					9 770
UNITAID	727 403	383 619	727 403	383 619					383 619
UNIVERSITE DE BORDEAUX		69 261		69 261					69 261
TOTAL	934 648	912 017	934 648	912 017	-	-	-	-	912 017

2.1.2.4 Créances

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

2.1.2.4.1 Créances sur groupe MSF

LIBELLE	Montant brut des créances	Dépréciation	Montant net des Créances
MSF France	35 899	-	35 899
Fondation MSF	241 993	-	241 993
TOTAL	277 892	-	277 892

2.1.2.4.2 Créances sur autres sections MSF

LIBELLE	Montant brut des créances	Dépréciation	Montant net des créances
MSF-Belgique	201 279	-	201 279
MSF-Hollande	73 127	-	73 127
MSF-International	31 707	-	31 707
MSF-Espagne	209 543	-	209 543
MSF-Suisse	1 230 355	-	1 230 355
MSF-USA	36 051	-	36 051
TOTAL	1 782 062	-	1 782 062

Le solde des créances sur autres sections MSF correspond aux projets et à la contribution annuelle financés par les sections.

2.1.2.4.3 Créances clients et comptes rattachés et autres créances

LIBELLE	Montant Brut	Dépréciation	Montant Net
Clients, comptes rattachés et avances versées sur commandes	58 560	-	58 560
Autres Créances - Fournisseurs débiteurs	465	-	465
Autres Créances - Avances terrain diverses	14 887	-	14 887
Autres Créances - Avances et prêts au personnel	2 962	-	2 962
Autres Créances - Créances Sociales		-	
Autres Créances - Etats, Impôts & Taxes Assimilées	16 957	-	16 957
Autres Créances - Produits à recevoir	16 129	-	16 129
Autres Créances - Débiteurs divers	5 791	-	5 791
Autres créances	57 191	-	57 191
TOTAL	115 751	-	115 751

2.2. DETAIL DU PASSIF

2.2.1. DETAIL DES FONDS PROPRES

LIBELLE	Situation en début d'exercice	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Après affectation du résultat de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Situation en fin d'exercice avant affectation du résultat
Autres réserves	127 427	20 891	148 318	-	148 318
Résultat	20 891	-20 891	-	6 823	-6 823
TOTAL FONDS PROPRES	148 318	-	148 318	6 823	141 494

Le résultat d'Epicentre dégagé à la clôture de l'exercice précédent est intégralement affecté en report à nouveau, conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 06 juin 2018.

2.2.2. DETAIL DU PASSIF EXIGIBLE

2.2.2.1. Fonds dédiés

Aucun fonds dédiés n'est à constater à la clôture.

2.2.2.2. Provisions pour risques et charges

LIBELLE	En début d'exercice	Dotations aux provisions	Utilisées	Non utilisées	En fin d'exercice
Provision pour risques charges	6 904	1 907	-	-6 904	1 907
TOTAL	6 904	1 907	-	-6 904	1 907

Il est constitué d'une provision pour risque de change sur les créances et dettes.

2.2.2.3. Dettes

L'ensemble des dettes est à moins d'un an.

2.2.2.3.1. Dettes groupes MSF

LIBELLE	MONTANT
MSF-France	624 391
MSF-Logistique	32 598
TOTAL	656 989

2.2.2.3.2. Dettes Autres sections MSF

LIBELLE	MONTANT
MSF-Australie	7 936
MSF-Belgique	46 478
MSF-Hollande	98 796
MSF-Italie	-448
MSF-International	989
MSF-Espagne	32 359
MSF-Suède	-48
MSF-Suisse	136 021
MSF-UK	23 761
MSF-USA	744 007
MSF-Afrique Sud	5 832
TOTAL	1 095 683

Les dettes autres sections MSF sont composées principalement par les refacturations du personnel Epicentre décentralisé et également d'un financement constaté d'avance de MSF USA.

2.2.2.3.3. Dettes fournisseurs

LIBELLE	MONTANT
Fournisseurs	92 411
Fournisseurs Terrain Etrangers	14 789
Fournisseurs facture à recevoir	40 846
TOTAL	148 046

Les dettes fournisseurs sont composées principalement par des factures non échues au 31/12/2018 .

2.2.2.3.4. Dettes fiscales et sociales

LIBELLE	MONTANT
Dettes fiscales et sociales - Impôts et taxes, versements assimilés	26 073
Dettes fiscales et sociales - Personnel	22 374
Dettes fiscales et sociales - Organismes sociaux	283 397
Provisions congés payés, CET, précarité	936 229
TOTAL	1 268 073

2.2.2.3.5 Financements perçus d'avance

LIBELLE	MONTANT
ANRS	52 385
SAVE THE CHILDREN UK-WELLCOME TRUST	9 670
ST GEORGES UNIVERSITY	42 976
TOTAL	105 031

2.3. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

2.3.1. Résultat d'exploitation

Epicentre constate un déficit d'exploitation : de 6 823 euros.

Le total des charges d'exploitation est de 15 479 162 euros et les produits s'élèvent à 15 526 961 euros.

2.3.2. Résultat financier

Les pertes de change de l'exercice s'élèvent à 95 925 euros et les gains de change à 23 656 euros provenant principalement des dettes et créances provenant des missions de l'association.

2.3.3. Résultat exceptionnel

2.3.3.1 Charges exceptionnelles

LIBELLE	MONTANT
Litiges	2 694
V.C.N Eléments actifs cédés	480
TOTAL	3 174

2.3.3.1.1. Produits exceptionnels

LIBELLE	MONTANT
Ecart de caisse positif	172
Recettes exceptionnelles terrain	15 652
TOTAL	15 824

2.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

2.4.1 Engagement en matière de financements

LIBELLES	MOTANT
ANRS	52 384
DNDI	272 685
ELSEVIER	25 452
HARVARD	59 341
INSTITUT BOUISSON-BERTRAND	235 483
IPAS	269 878
MSF U.S.A	499 778
ST GEORGES UNIVERSITY	92 161
UNIVERSITE DE BORDEAUX	764 711
TOTAL	2 271 873

Les engagements en matière de financement représentent les financements non utilisés au 31 décembre 2018.

2.4.2 Engagements en matière de pensions et de retraites

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice clos représentent un montant de : 119 578 euros.

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes d'Epicentre.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires au titre de l'exercice 2018 s'élève à 7 600 euros HT.

3.2. EFFECTIFS

Les effectifs équivalents temps plein de l'association Epicentre présents au siège sur l'exercice 2018 s'élèvent à :

- 63.1 pour le personnel du siège
- 14.8 pour le personnel international

Les effectifs équivalents temps plein de l'association Epicentre présents sur le terrain sur l'exercice 2018 s'élèvent à :

- 305.53 pour le personnel national
- 23.04 pour le personnel international

3.3. LES 3 PLUS HAUTES REMUNERATIONS VERSEES EN 2018

Les trois plus hautes rémunérations brutes des cadres, versées en 2018 par Epicentre se sont élevées à 243 109 Eur en cumul annuel.

- Emmanuel BARON : 86 040 Eur
- Rebecca GRAIS : 83 332 Eur
- Klaudia PORTEN : 73 737 Eur

Ces rémunérations contiennent les salaires et le cas échéant, les congés payés et indemnités versés dans le cadre des départs.

Source : D.S.N (Déclaration Sociale Nominative).

Ces cadres ne perçoivent que des revenus salariaux. Ils ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (prime, avantage en nature).

Leur rémunération est versée sur 13 mois.

3.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration d'Epicentre ne sont pas rémunérés pour leur fonction d'administrateur.